

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA SOLUTION BORA CARE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) s'appliquent dans leur intégralité à toute utilisation de la Solution Bora care, éditée par la société BIOSENCY, société par actions simplifiée au capital de 602 460 € dont le siège social est situé 8 bis rue du Pressoir Godier, 35760 Saint-Grégoire, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 861 860 00013 RCS Rennes (ci-après désignée « BIOSENCY »).

Aussi, toute utilisation de la Solution Bora care implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

Les CGU entrent en vigueur à l'égard de l'Utilisateur au jour de leur acceptation à partir de la page d'ouverture du Compte Utilisateur qui lui est personnel.

I - DÉFINITIONS

A chaque fois qu'ils seront utilisés dans le corps des présentes Conditions Générales, les termes ci-dessous auront la définition suivante :

Accessoire(s) :

Le(s) accessoire(s) du Dispositif Bora band, conformes aux normes en vigueur, permettant sa fixation et son alimentation.

Le(s) accessoire(s) du Dispositif de remontée de données conformes aux normes en vigueur, permettant son alimentation et sa connexion.

Administrateur(s) :

Toute(s) personne(s) physique(s) autorisée(s) par le Client à créer et à gérer pour le compte de ce dernier des Comptes Patients, des Comptes Professionnels de Santé, des Comptes PSAD/PSDM et des Comptes Collaborateurs.

Collaborateur(s) :

Toute(s) personne(s) physique(s) agissant pour le compte du Client ou du PSAD/PSDM
Son compte est créé par l'Administrateur qui lui affecte certaines permissions.

Client (s) :

Toute personne physique ou morale avec laquelle BIOSENCY a contracté en vue de la mise à disposition de la Solution Bora care ou de la Plateforme Bora connect pour la télésurveillance médicale des Patients par les Professionnels de santé ou personnes habilitées par les autorités de Santé compétentes à assurer la télésurveillance de Patients, conformément à la destination de la Solution Bora care.

Dispositif « Bora band » :

Dispositif médical portatif de mesures ponctuelles de paramètres physiologiques, dédié aux insuffisants respiratoires chroniques et conçu par la société BIOSENCY.

Dispositif de remontée de données :

Bora box ou Borne de remontée de données permettant la remontée des données des dispositifs de collecte, tel que le Dispositif Bora band, via un réseau internet (Wifi ou Ethernet) ou cellulaire.

Distributeur(s) :

Toute(s) personne(s) morale(s) ayant conclu un contrat de distribution de la solution Bora care avec BIOSENCY.

Opérateur(s) de télésurveillance :

Médecin ou Etablissement(s) de santé ayant contractualisé avec BIOSENCY pour la fourniture de la Solution Bora care Module Bora Flow dans le cadre de la télésurveillance médicale. Il est inclus sous le terme Client aux termes des présentes CGU.

Patient(s) :

Tou(t)(s) patient(s) auquel est mise à disposition pendant une période déterminée la Solution Bora care.

Plateforme / Plateforme « Bora connect » :

Dispositif médical accessible par les Utilisateurs disposant d'un Compte, disponible sous la forme d'une plateforme web en mode SaaS accessible depuis un ordinateur à l'adresse <https://bora-connect.com>, ainsi que d'une application mobile accessible depuis les stores.

Professionnel(s) de santé :

Tout Professionnel de Santé habilité à réaliser la télésurveillance médicale de Patients et à consulter via un Compte Professionnel de santé les données générées dans le cadre de la télésurveillance.

PSAD/PSDM :

Prestataire(s) de services de santé habilité à réaliser des prestations sur la Plateforme dans le cadre de la télésurveillance médicale de Patients.

Solution / Solution Bora care :

La solution de télésurveillance et de prévention dédiée aux insuffisants respiratoires chroniques, commercialisée par la société BIOSENCY,

Comprenant un ou plusieurs des modules suivants :

- Module "Bora band" comprenant : le(s) Dispositif(s) Bora band, le(s) Dispositif(s) de remontée de données et Accessoires, la Plateforme Bora connect, et son option, score prédictif "BVS3"
- Module "Bora Flow" : permettant (i) de collecter les données de logiciel de télésurveillance de la Ventilation Non Invasive qui sont transmises à la Plateforme Bora connect.
- Module "Bora partner" : permettant (i) de collecter les données de(s) Dispositif(s) Bora band qui sont transmises à la Plateforme Bora connect via un accessoire de transmission de données (SDK fourni par BIOSENCY et intégré sur l'application mobile du Client ou dispositif de remontée de données) puis (ii) de transmettre ces données à la Plateforme du Client via un lien API fourni par BIOSENCY.

Lorsque les stipulations du Contrat font référence à la « Solution Bora care », celles-ci s'entend comme incluant ou non les Modules ci-dessus selon ce qui est précisé dans le Contrat signé avec le Client.

Utilisateur(s) :

Tou(t)(s) Patient(s), Collaborateur(s), Professionnel(s) de santé, PSAD/PSDM et Administrateur(s).

II - OBJET

Les présentes CGU sont destinées à encadrer l'utilisation de la Solution Bora care par l'Utilisateur. Elles ont pour objet de définir les règles d'utilisation de la Solution Bora care ainsi que les droits et obligations respectifs des Utilisateurs et de BIOSENCY.

III - CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION**1. Destination de la Solution Bora care – Conformité de l'utilisation à la destination**

L'utilisation de la Solution Bora care par tout Utilisateur est soumise aux présentes CGU et aux lois et règlements en vigueur.

Tout Utilisateur prendra connaissance, sur le site <https://doc.bora-connect.com>, des caractéristiques essentielles, des contreindications et limitations de la Solution Bora care, en particulier de la notice d'utilisation de la Plateforme Bora connect et du Dispositif Bora band.

La Solution Bora care doit être utilisée conformément aux notices d'utilisation fournies par BIOSENCY. Elle est destinée à :

- Enregistrer des paramètres physiologiques, notamment des paramètres cardiorespiratoires de manière périodique par les dispositifs médicaux compatibles décrits dans les notices d'utilisations.
- Afficher ces données sur une plateforme web permettant la télésurveillance médicale par un Professionnel de Santé. Ces informations permettent de suivre l'état physiologiques des patients notamment grâce à des notifications visuelles.

La Solution Bora care ne convient pas à la surveillance en continu des paramètres physiologiques du patient, aucune alarme n'est prévue.

2. Accès à la Plateforme – Comptes Utilisateurs

La Solution Bora care est mise à la disposition des Utilisateurs, à partir du site Web ayant pour adresse <https://bora-connect.com> et d'une application mobile au moyen d'un identifiant et d'un code d'accès.

Toute utilisation de la Solution Bora care implique l'activation préalable d'un Compte. Chaque Compte est personnel et inaccessibles.

L'Utilisateur reconnaît qu'il accède à une Plateforme ou une application mobile aux modalités d'accès sécurisées. Il s'engage à ne pas communiquer ses éléments d'authentification à des tiers.

La connexion au Compte Utilisateur personnel repose sur un système d'authentification fiable et sécurisé de l'Utilisateur.

Toute action réalisée par l'Utilisateur via son Compte personnel, à partir de ses éléments d'authentification sera réputée avoir été effectuée par l'Utilisateur et sous sa responsabilité exclusive.

Des Comptes distincts seront attribués selon le profil de l'Utilisateur :

- le Compte Collaborateur permet l'accès à la Plateforme selon les permissions définies par l'Administrateur ; le compte est créé par l'Administrateur ;
- le Compte Patient permet au Patient d'accéder à l'historique de ses données ; le compte est créé par l'Administrateur, le Collaborateur ou le Professionnel de santé ;
- le Compte Professionnel de santé permet la télésurveillance médicale des Patients ; le compte est créé par l'Administrateur, le Collaborateur ou BIOSENCY ;
- le Compte PSAD/PSDM permet, selon ses droits, de gérer les comptes patients, les sessions de TLSV et la flotte de dispositifs ; le compte est créé par l'Administrateur ou BIOSENCY ;
- le Compte Administrateur permet de gérer les Comptes Patients, les Comptes Collaborateurs, les Comptes Administrateurs et Comptes Professionnels de santé ; le compte est créé par BIOSENCY ou par un Administrateur.

Lors de la création de son Compte personnel, l'Utilisateur s'engage à saisir les données qui permettent son identification sous sa seule responsabilité, contrôle et direction et s'engage à communiquer des informations complètes, exactes et actualisées, et à ne pas usurper l'identité d'un tiers.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur communiquerait des informations fausses, inexactes, trompeuses, incomplètes ou périmées, BIOSENCY se réserve la possibilité de suspendre ou refuser l'accès à la Plateforme.

L'Utilisateur ne pourra utiliser la Plateforme que dans le cadre, et pour la finalité, permis par le Compte Utilisateur qui leur sera attribué.

Toute utilisation non conforme entraînera la possibilité pour BIOSENCY de suspendre l'accès à la Solution.

En cas de perte ou de vol de ses éléments d'authentification, ou encore de suspicion de leur utilisation par un tiers non autorisé, l'Utilisateur s'engage à en informer sans délai BIOSENCY.

L'opposition notifiée par l'Utilisateur en cas de perte ou de vol ou de suspicion d'utilisation par un tiers non autorisé de ses éléments d'authentification prendra effet immédiatement à compter de cette notification.

Les éléments d'authentification de l'utilisateur seront désactivés par BIOSENCY, dans les meilleurs délais et de nouveaux éléments d'authentification provisoires seront adressés à l'Utilisateur.

L'Utilisateur devra modifier son mot de passe dès la connexion suivante.

3. Pré-requis techniques, configurations et mises à jour

Pour pouvoir utiliser la Solution Bora care, tout Utilisateur doit disposer d'un abonnement d'accès à Internet et s'assurer que la configuration de son matériel informatique est adaptée et compatible.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que l'intégralité des frais de connexion au réseau internet reste à sa charge exclusive.

L'Utilisateur doit également disposer d'un numéro de téléphone portable ou fixe pour recevoir le code d'accès au Compte Utilisateur par SMS, faute de quoi il ne pourra pas utiliser la Solution Bora care.

L'utilisation de la Plateforme nécessite de disposer de certaines configurations ci-après définies : une connexion internet suffisamment rapide et un ordinateur et/ou un smartphone.

BIOSENCY se réserve le droit de faire évoluer la Solution Bora care. Des modifications techniques pourront intervenir sans préavis.

L'Utilisateur doit utiliser la version en cours validée de la Solution Bora care. En aucun cas, une ancienne version de la Solution ne peut être utilisée. L'Utilisateur s'interdit de s'opposer par un quelconque moyen technique à la mise à jour de la Solution.

La Solution est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve des suspensions en raison notamment de pannes, de défaillance ou de paralysie du réseau, du système et/ou des moyens de communication, ainsi que des interventions de maintenance et de corrections requises pour la mise à jour et le bon fonctionnement de la Solution.

4. Préalable à l'accès au Compte Utilisateur - Acceptation des CGU et prise de connaissance de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel

L'accès à la Solution ne se fait qu'à l'issue d'une procédure permettant de s'assurer de l'acceptation des CGU et de la prise de connaissance par l'Utilisateur de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel

Bora Care-CGU-FR-07

2026 - BIOSENCY, 13 rue Claude Chappe, 35510 Cesson-Sévigné. Société par Actions Simplifiées immatriculée sous le SIREN 830861860

N° TVA intracommunautaire FR66830861860

concernant la collecte et le traitement de données le concernant accessible par l'Utilisateur par ce lien URL à l'adresse : <https://doc.bora-connect.com>.

5. Identification électronique par Pro Santé Connect

Pro Santé Connect est un téléservice mis en œuvre par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) contribuant à simplifier l'identification électronique des professionnels intervenant en santé.

Ceux-ci peuvent se connecter grâce à leur carte CPS, avec un lecteur de cartes et les composants nécessaires. Les conditions générales d'utilisation de Pro Santé Connect sont disponibles sur le site de l'ANS.

IV - DROITS D'UTILISATION

1. Propriété intellectuelle

1.11.1 Stipulations générales

BIOSENCY conserve la propriété et les droits afférents à l'ensemble des marques, brevets, logiciels, codes sources, base de données (structure et contenu), modèles d'inférence, algorithmes, méthodologies, outils, processus techniques, développements, savoir-faire, droits d'auteur, données, documentations, photographies, sites internet, produits, services et informations confidentielles (liste non limitative) qu'elle détient.

1.11.2 Propriété de la Solution

1.11.2.1 BIOSENCY reste le seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les éléments composant la Solution et ses résultats. Tous les droits, titres et intérêts relatifs à la Solution et à sa mise en œuvre, y compris les droits de propriété intellectuelle associés, sont la propriété exclusive de BIOSENCY.

1.11.2.2 BIOSENCY concède à l'Utilisateur un droit d'accès et d'utilisation à titre personnel, non exclusif et incessible sur la Solution. Ce droit est concédé à l'Utilisateur uniquement dans le cadre de l'exécution du contrat conclu entre le Client et BIOSENCY, et pour la seule durée dudit contrat.

1.11.2.3 Tous les livrables, documents, textes et schémas relatifs à la Solution ainsi que tous les renseignements d'ordre technique ou commercial fournis et/ou auxquels l'Utilisateur pourrait avoir accès au titre du contrat, en ce notamment incluses les informations confidentielles, demeurent la propriété de BIOSENCY, et ne pourront être reproduits ou communiqués en tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de BIOSENCY.

1.11.2.4 L'Utilisateur s'engage à ne jamais porter atteinte aux droits de propriété de BIOSENCY sur la Solution. Toute reproduction totale ou partielle ou modification pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

L'Utilisateur n'est pas autorisé à déposer des demandes de brevet, ni revendiquer d'autres droits de propriété intellectuelle sur la base des informations communiquées par BIOSENCY en exécution du contrat.

L'Utilisateur s'interdit notamment de s'immiscer dans les systèmes informatiques et de prendre copie de tout ou partie des logiciels et des bases de données existants, étant expressément précisé que dans le cas contraire, il s'exposerait à des poursuites pénales et/ou civiles.

Il s'interdit notamment de :

- représenter, reproduire, altérer, modifier, améliorer, traduire, diffuser toute information, tout logiciel, tout produit et d'une manière générale, tout élément de la Solution et/ou de la Documentation, ou de créer des œuvres dérivées à partir de la Solution et/ou de la Documentation ;

- effectuer de la rétro-ingénierie, décompiler, désassembler ou tenter autrement de reconstruire ou d'obtenir le code source de toute information, tout logiciel, tout produit et d'une manière générale, tout élément de la Solution.

Par ailleurs, l'Utilisateur s'engage à informer BIOSENCY de toute atteinte aux droits de propriété de BIOSENCY sur la Solution dont il pourrait avoir connaissance.

1.11.3 Propriété des marques et signes distinctifs

1.11.3.1 BIOSENCY reste propriétaire exclusif de ses marques, logos et dénomination. Le contrat n'emporte aucune cession, transfert ou licence, quel qu'en soit le fondement ou le contenu, sur ces marques et signes distinctifs.

1.11.3.2 L'Utilisateur s'engage expressément à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle de BIOSENCY sur ses marques, logos et dénomination et des tiers dans le cadre de l'utilisation de la Solution.

En particulier, l'Utilisateur n'est pas autorisé à déposer des demandes de marque ni revendiquer d'autres droits de propriété intellectuelle sur la base des informations communiquées par BIOSENCY en exécution du contrat.

1.11.3.3 Par ailleurs, l'Utilisateur s'engage à informer BIOSENCY de toute atteinte aux droits de propriété de BIOSENCY dont il pourrait avoir connaissance.

1.11.4 Propriété de la structure des bases de données

1.11.4.1. Chaque structure de chaque base de données, constituée en exécution du contrat, est la propriété exclusive de BIOSENCY, au regard du caractère original des structures de bases de données ainsi créées par BIOSENCY.

1.11.4.2 Pour les besoins des présentes, BIOSENCY concède à l'Utilisateur, qui l'accepte, un droit d'utilisation non exclusif de la structure des bases de données, constituées dans le cadre de l'utilisation de la Solution concernant l'exécution du contrat conclu entre le Client et BIOSENCY. Ce droit d'utilisation est concédé uniquement pour la durée du contrat et pour le Territoire.

En outre, ce droit d'utilisation est limité de la manière suivante : utilisation de la structure des bases de données par enrichissement et consultation des bases de données constituées dans le cadre du contrat pour exécuter le dit contrat.

L'Utilisateur s'interdit toute autre utilisation de la structure des bases de données et, notamment, s'interdit toute mise à disposition par quelque mode que ce soit, à titre gracieux ou onéreux et, notamment par prêt, location, transfert en faveur d'un tiers, en tout ou partie, par reproduction ou par représentation de la structure desdites bases de données.

1.11.4.3 L'Utilisateur reconnaît que les droits d'utilisation consentis au sein de la présente clause n'emportent aucun autre droit quelconque.

2. Durée d'utilisation

La durée d'utilisation de la Solution Bora care est limitée à la durée d'ouverture et de validité du Compte Utilisateur correspondant. Cette durée ne peut excéder celle de la durée du contrat liant le Client à BIOSENCY pour la mise à disposition de la Solution Bora care. L'ensemble des Comptes Utilisateurs sera clôturé et les droits d'utilisation résiliés au terme du contrat souscrit par le Client.

Les Comptes Utilisateurs pourront également être clôturés et les droits d'utilisation résiliés en cas de manquement à l'une quelconque des obligations décrites aux présentes CGU ou à la législation en vigueur.

À tout moment, l'Utilisateur a la possibilité de demander la clôture de son Compte Utilisateur. Les Comptes Collaborateurs peuvent être clôturés sur demande de l'Utilisateur adressée à l'Administrateur. Les Comptes Patients peuvent être clôturés sur demande adressée à un des Utilisateurs ayant accès à la fiche Patient ; en cas de demande de clôture du Compte, le Patient est informé qu'il ne pourra plus bénéficier du suivi via la télésurveillance médicale.

Les Comptes Administrateurs et les Comptes Professionnels de santé peuvent être clôturés sur demande de l'Utilisateur adressée à l'Administrateur ou à BIOSENCY.

Les Comptes PSAD/PSDM peuvent être clôturés sur demande de l'Utilisateur adressée à l'Administrateur ou à BIOSENCY.

La fermeture de son Compte personnel n'entraînera pas la suppression automatique de l'ensemble des données à caractère personnel le concernant, qui seront conservées dans les conditions décrites dans la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel.

L'Utilisateur ne sera plus en mesure d'accéder à la Solution après la clôture de son Compte.

3. Étendue des droits d'utilisation concédés

L'Utilisateur bénéficie d'un droit non exclusif d'utiliser la Solution, pour les seuls besoins de l'utilisation de son Compte Utilisateur, pour la durée d'utilisation.

Sauf accord écrit préalable contraire de BIOSENCY, les Utilisateurs s'interdiront tout type d'usage non expressément autorisé par les présentes Conditions Générales.

D'une manière générale et sauf accord écrit préalable contraire de BIOSENCY, les Utilisateurs utiliseront la Solution conformément aux Conditions Générales d'Utilisation telles qu'éditées par BIOSENCY.

Les Utilisateurs s'interdiront notamment de/d' :

- afficher, émettre, télécharger et/ou transmettre, par e-mail ou de toute autre manière, tout contenu :
 - o contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à caractère injurieux, diffamatoire, raciste,

- xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui ;
- incitant à la haine ou la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;
- menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
- qui serait non approprié au regard de ses destinataires ;
- à caractère pornographique, pédophile ou zoophile ;
- incitant à commettre un délit, des actes violents, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerres ou des crimes contre l'humanité ou incitant au suicide ;
- en violation du caractère privé des correspondances ;
- qui serait trompeur ou non conforme à la réalité ;
- comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur, ou outil de télécommunication, sans que cette énumération ne soit limitative ;
- permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant les actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens ;
- qui, d'une manière générale, serait contraire à la loi en vigueur en France ;
- perturber le flux normal des dialogues, accélérer le rythme de défilement de l'écran de telle manière que les Utilisateurs se trouvent dans l'impossibilité de suivre et de taper leur dialogue, ou commettre toute autre action ayant un effet perturbateur similaire entravant la capacité des Utilisateurs de communiquer en temps réel ;
- entraver ou perturber le fonctionnement de la Solution, les serveurs, les réseaux connectés à la Solution, ou refuser de se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales ou aux dispositions réglementaires applicables aux réseaux connectés à la Solution ;
- utiliser la Solution de manière qui pourrait, de quelque manière que ce soit :
 - porter atteinte aux droits et intérêts de tiers ;
 - rendre inutilisable, surcharger ou endommager la Solution ;
 - nuire et empêcher l'utilisation normale et la jouissance de la Solution aux autres Utilisateurs ;
- tenter d'induire en erreur BIOSENCY en usurpant le nom ou la dénomination sociale d'autres personnes ;
- contrefaire des en-têtes ou manipuler de toute autre manière l'identifiant, de manière à dissimuler l'origine du contenu transmis via la Plateforme ;
- reproduire, copier, revendre, ou exploiter dans un but commercial, quel qu'il soit, tout ou partie de la Solution, toute utilisation de la Solution, ou tout droit d'accès à la Solution ;
- violer, intentionnellement ou non, toute loi ou réglementation nationale ou internationale en vigueur.

Les Utilisateurs sont seuls et entièrement responsables du contenu qu'ils affichent, émettent, téléchargent et/ou transmettent, par courrier électronique ou de toute autre manière, sur la Solution, la responsabilité de BIOSENCY ne pouvant être inquiétée de ce fait.

D'une manière générale, en cas d'inexécution par un Utilisateur de l'une quelconque des obligations mises à sa charge par les présentes Conditions Générales, de toute autre stipulation contractuelle particulière mise à sa charge, ses droits d'utilisation correspondants pourront être immédiatement et de plein droit suspendus et/ou résiliés, après information de l'Utilisateur par tout moyen.

V - RESPONSABILITÉS – MISES EN GARDE

1. Mises en garde des Utilisateurs

L'Utilisateur reconnaît que l'utilisation qu'il fait des informations et des fonctionnalités de la Solution se fait sous ses seuls contrôle, direction et responsabilité.

2. Mises en garde spécifiques à l'attention des Utilisateurs

Pour rappel, la responsabilité du Professionnel de santé lorsqu'il a recours à la télésurveillance est la même que dans ses autres activités professionnelles. Il est le seul responsable de son jugement professionnel et engage pleinement sa responsabilité civile professionnelle.

L'organisation de la télésurveillance peut prévoir de s'appuyer sur des protocoles de coopération tels que définis à l'article 66 de la loi OTSS du 24 juillet 2019. Dans un tel cadre, les Professionnels de santé travaillant en équipe

peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération pour mieux répondre aux besoins des Patients. Par des protocoles de coopération, ils opèrent entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de prévention ou réorganisent leurs modes d'intervention auprès du Patient.

Les PSAD/PSDM interviennent en interface opérationnelle avec la Solution dans le cadre strict de leurs missions.

Les Professionnels de santé, PSAD/PSDM, Administrateurs et Collaborateurs pourront accéder aux données des Patients dont la télésurveillance médicale est assurée, en fonction des droits dont ils disposent, après leur authentification forte, dans le respect du secret professionnel et des règles d'échange et de partage de données couvertes par le secret médical (article L1110-4 du Code de la Santé Publique et sanctions pénales correspondantes) auxquels ils sont soumis. Il leur revient d'informer et d'obtenir le consentement des Patients, quand il est requis, à cet effet.

L'attention des Professionnels de santé, PSAD/PSDM, Administrateurs et Collaborateurs est attirée sur le fait que leurs Comptes Utilisateurs sont susceptibles de contenir des données relatives à la santé des Patients. Compte tenu de leur sensibilité, il est mis en garde sur la nécessité de veiller aux accès des tiers à leurs Comptes. Les Professionnels de santé, PSAD/PSDM, Administrateurs et Collaborateurs mettent en œuvre sous leur responsabilité l'ensemble des mesures de sécurité utiles et pertinentes pour les besoins de la protection des accès à leurs Comptes Utilisateurs personnels.

L'utilisation de la Solution dans le cadre de la télésurveillance des Patients ne dilue pas leurs obligations légales, réglementaires et déontologiques ainsi que leur responsabilité professionnelle. Ils utilisent la Solution sous leurs seuls contrôle, direction et responsabilité.

BIOSENCY ne peut être tenue responsable de l'interprétation ou de l'utilisation des données obtenues par l'intermédiaire de la Solution, ni des conséquences qui en découlent.

3. Responsabilités de Biosency

BIOSENCY garantit en tant que fabricant la conformité des Dispositifs Bora band et de la Plateforme Bora connect, en tant que dispositifs médicaux, à la réglementation et aux normes applicables françaises et européennes en vigueur.

La Solution Bora care a été conçue pour être conforme à la réglementation applicable en France, y compris la réglementation européenne applicable en France. En cas de mise à disposition et d'utilisation de la Solution Bora care en dehors du territoire français, il revient au Client de s'assurer au préalable que les réglementations et normes locales le permettent.

La Solution Bora care doit être utilisée conformément à la notice d'utilisation fournie par BIOSENCY, pour la destination prévue dans la notice. La responsabilité de BIOSENCY ne peut être engagée en cas d'utilisation non-conforme à la notice d'utilisation. En particulier, comme indiqué dans la notice d'utilisation, la Solution Bora ne doit pas être utilisée dans le cadre de la surveillance en continue : le Dispositif Bora band est destiné à enregistrer des paramètres physiologiques (notamment SpO2, fréquence respiratoire, fréquence cardiaque,) de manière périodique et aucune alarme n'est prévue afin de permettre la surveillance continue. La Solution Bora care ne convient pas aux unités d'urgence ou aux unités de soins intensifs.

BIOSENCY ne pourra notamment pas être tenue pour responsable des dommages consécutifs à/au :

- ✓ une utilisation non-conforme à la notice d'utilisation de tout ou partie de la Solution Bora care ;
- ✓ un dysfonctionnement de tout ou partie de la Solution Bora care qui :
 - serait causé par des modifications apportées à tout ou partie des composants de la Solution Bora care, par tout tiers non habilité par BIOSENCY ;
 - ne serait pas imputable à la Solution Bora care. BIOSENCY ne pourra par ailleurs pas être tenue pour responsable :
- ✓ des dommages causés à des biens distincts de la Solution Bora care ;
- ✓ de l'adéquation de la Solution Bora care aux besoins des Utilisateurs (qui relève en effet de l'appréciation de ces derniers) ;
- ✓ d'une quelconque contamination par un virus des fichiers des Utilisateurs et des conséquences éventuellement dommageables de cette contamination.

BIOSENCY ne répondra pas des dommages imprévisibles, ni des dommages indirects et/ou immatériels tels que notamment les manques à gagner, les préjudices financiers, les préjudices commerciaux, les pertes de clientèle, les pertes de commande, les préjudices moraux ou d'ordre privé, consécutifs à ses interventions et prestations.

La responsabilité de BIOSENCY ne pourra aucunement être recherchée au titre des actes relevant de l'activité des Utilisateurs.

La responsabilité de BIOSENCY ne pourra pas être engagée en cas de force majeure telle que définie ci-après :

Force Majeure : Sont considérés comme cas de force majeure eu égard aux obligations de BIOSENCY, les événements de force majeure tels que définis par l'article 1218 du Code civil et plus largement les cas de guerre, épidémie, pandémie, explosion, actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, bris de machine, incendie, tempête, dégâts des eaux, grèves totales ou partielles, actes de gouvernement, les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire, les blocages et défaillances des moyens de transport ou d'approvisionnement des réseaux de télécommunications, les blocages et défaillances des réseaux informatiques (y compris les réseaux commutés des opérateurs de télécommunication), les défaillances du réseau public de distribution d'électricité, les pertes de connectivité Internet, qui seraient de nature à retarder ou à empêcher l'exécution des engagements de BIOSENCY.

BIOSENCY se réserve le droit de suspendre provisoirement ou définitivement l'accès à la Solution, sans délai, ni contrepartie de quelque nature que ce soit en cas de force majeure ou de faits techniques ou réglementaires indépendants de sa volonté.

4. Responsabilité des Distributeurs

La Solution peut être mise en œuvre par un Distributeur.

Tout Utilisateur qui a bénéficié d'un droit d'utilisation de la solution Bora care auprès d'un Distributeur, doit adresser toutes les demandes liées au prix, la maintenance, le fonctionnement de la plateforme ou tout autre problème qui peut être lié à l'utilisation de la solution Bora care directement à ce Distributeur.

En conséquence, BIOSENCY ne saurait être tenu responsable des manquements imputables au Distributeur liés à l'utilisation de la solution Bora care, sans préjudice des obligations légales lui incombant.

VI - SÉCURITÉ – DONNÉES PERSONNELLES

1. Hébergement :

BIOSENCY fait héberger la Plateforme par la société AWS qui bénéficie d'une Certification Hébergeur de Données de Santé.

2. Réversibilité :

BIOSENCY s'engage à assurer la réversibilité des données chargées sur la Plateforme dans un format exploitable.

3. Données personnelles

Les données personnelles des Utilisateurs sont traitées par BIOSENCY conformément à la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel accessible par ce lien URL à l'adresse : <https://doc.bora-connect.com/>.

VII - MODIFICATIONS DES CGU ET CESSION

BIOSENCY se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU ou les règles concernant l'utilisation de la Solution Bora care.

Toute autre condition en contradiction avec les présentes Conditions Générales ne sera prise en compte que si elle a été acceptée de manière expresse et écrite par BIOSENCY.

Les modifications apportées seront notifiées aux Utilisateurs via la Solution Bora care. L'Utilisateur sera alors invité à les accepter à nouveau pour continuer à utiliser la Solution.

BIOSENCY peut céder les présentes CGU à tout moment à une filiale ou à un successeur, quelle que soit l'opération.

L'Utilisateur n'est pas autorisé à céder les droits d'utilisation dont il dispose en application des présentes CGU à un tiers, sans l'autorisation expresse et préalable de BIOSENCY. L'Utilisateur demeure responsable de toute utilisation réalisée à partir de ses identifiants.

VIII - DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales ainsi que le contrat sont régis par le droit français.

En cas de litige, sauf disposition d'ordre public contraire, tout différend relatif aux présentes Conditions Générales ou aux contrats relèvera de la juridiction compétente dans le ressort du siège social de la société BIOSENCY.